

## PAR COURRIEL

Québec, le 28 octobre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
leader.sjb@assnat.qc.ca

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au Feuilleton le 1<sup>er</sup> octobre 2025 par le député de la circonscription de Jean-Lesage, au sujet du filet social dans le secteur de la culture.

Nous le remercions pour son engagement envers la culture et ses créateurs, qui témoigne de la valeur de notre identité collective, de la richesse de notre langue et du rôle fondamental de nos artistes dans notre société.

Notre gouvernement partage ces préoccupations et reconnaît l'importance de mettre en place un filet social solide pour les artistes et les travailleurs culturels, essentiel à la vitalité et à la pérennité du milieu artistique.

L'adoption de la nouvelle Loi sur le statut professionnel des artistes (chapitre S-32.1) en juin 2022 marque une avancée importante pour le milieu culturel, en offrant aux artistes une meilleure protection contre le harcèlement et les abus, en élargissant leur droit à la négociation collective, et en leur permettant d'avoir accès à des recours judiciaires, qu'ils soient salariés ou autonomes. À l'écoute du milieu, le Ministère mesurera l'efficacité de cette Loi dans le cadre de son évaluation prévue en 2027, en cohérence avec le mandat de renforcer les conditions socioprofessionnelles des artistes.

Nous poursuivrons également nos représentations auprès du gouvernement fédéral pour une réforme de l'assurance-emploi adaptée aux réalités culturelles. Nous appuyons également la démarche en cours de la CNESST dans le dossier de protection en santé et sécurité des artistes.

... 2

Enfin, notre gouvernement poursuivra ses investissements en appui au travail des créateurs et à d'autres initiatives porteuses, afin d'améliorer les conditions socioéconomiques du milieu artistique, et de maintenir un dialogue constructif et durable avec l'ensemble du secteur.

Nous demeurons pleinement engagés à valoriser l'expertise des artistes d'ici et à soutenir la culture comme vecteur de vitalité sociale, d'identité collective et de rayonnement.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,



Mathieu Lacombe

N/Réf. : 55444